

Protocole santé mentale des élèves « Du repérage à la prise en charge »

Lycée de l'Albanais

74150 RUMILLY

Année 2023/2024

Description	Qui	Comment
Repérer		
<p>Plusieurs comportements ou actes peuvent être des signes de mal-être et de trouble psychique chez un élève. Il est important de les repérer, et de les signaler, surtout si ces signes se répètent dans le temps.</p> <p>Exemples : baisse de résultats, problèmes d'attention et de concentration, changements d'humeur, retards, tristesse, agressivité envers soi-même ou les autres, élève qui parle de suicide dans une copie...</p>	<p>L'ensemble des personnels de l'établissement</p> <p>Les élèves</p> <p>Les familles</p>	<p>Pour plus d'informations :</p> <p>Reconnaître les signes d'alerte chez les jeunes et adolescents https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/souffrance-psychique/signes-alerte</p> <p>La santé mentale des enfants https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/sante-mentale/sante-mentale-des-enfants</p> <p>« Enfants en danger : comment les repérer, que faire ? » https://eduscol.education.fr/1013/enfants-en-danger-comment-les-reperer-que-faire</p>
Alerter		
<p>Si des signes alarmants sont décelés chez un élève, il est conseillé d'en alerter les personnels de l'établissement scolaire.</p> <p>Mieux vaut alerter, même si l'on n'est pas certain de la gravité de la situation, car une prise en charge précoce des troubles psychiques peut permettre d'éviter des complications. Et un regard pluri-catégoriel sur une situation peut être bénéfique.</p> <p>À noter que certaines situations peuvent nécessiter un signalement immédiat.</p> <p>Exemples de situations d'urgence : traces d'auto-mutilation, propos suicidaires (oral ou écrit), suspicion de violences intra-familiales...</p>	<p>L'ensemble des personnels de l'établissement</p> <p>Les élèves</p> <p>Les familles</p>	<p>Personnes à alerter :</p> <p>Lundi : Mme Hamon + CPE + équipe direction + Mme Rouot (9h-16h30) Mardi : Mme Hamon + CPE + équipe direction Mercredi : CPE - Equipe de direction (8h-13h) + Mme Pincemin (9h-12h) Jedi : Mme Hamon + CPE + équipe direction Vendredi : Mme Hamon + CPE + équipe direction Mme Rouot (9h-16h30)</p> <p>Mme Hamon : 8h-17h40 (sauf mercredi)</p> <p>ou via la fiche à déposer au secrétariat de direction (voir ci-dessous)</p> <p>En cas de risque suicidaire et de danger pour l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> alerter un personnel ressource (infirmière, psychologue de l'éducation nationale) alerter le chef d'établissement en cas d'impossibilité de les joindre : composer le 3114 pour avis ou le 15 pour intervention.
Évaluer		

<p>À partir de l'alerte, la situation de l'élève est étudiée par une équipe ressource au sein de l'établissement afin d'identifier précisément le problème rencontré par l'élève et les signes qui durent, qui se répètent ou se cumulent, d'évaluer la gravité de la situation puis de décider si une orientation vers un autre professionnel est nécessaire.</p>	<p>L'équipe ressource : Mme Hamon (Infirmière) Mme Rouot (Psy-EN) Mme Pincemin (Psy-EN) Mme Péneau (CPE) Mme Savio (CPE) Mme Bettaieb (PA) M Perradin (P)</p>	<p>L'équipe ressource :</p> <ul style="list-style-type: none"> • se réunit pour étudier et évaluer la situation de l'élève, chacun selon ses compétences professionnelles ; • échange dans le même temps avec l'élève et si possible avec sa famille et la personne ayant donné l'alerte afin de comprendre le problème ; • décide des suites à donner, de l'adressage en interne ou en externe si nécessaire.
Adresser		
<p>En fonction de la situation et de la disponibilité des personnels de santé de l'EN, l'équipe ressource peut décider, en accord avec l'élève et sa famille, d'une prise en charge en interne ou en externe, notamment par son médecin traitant.</p>	<p>Coordonnées de quelques partenaires (liste non exhaustive):-</p> <p>Centre Médico-psychologique (CMP) :</p> <p>CMPI Rue des écoles Rumilly Tel.04.50.01.45.12</p> <p>CMPA (+17 ans) Rue de la forêt Centre hospitalier Rumilly Tel. 04.50.01.82.98</p> <p>Point écoute Jeunes-Ecoutille Aix les Bains Tel. 06 15 27 74 88</p> <p>Equipe mobile Ados et Sens (Domicile) 06.18.98.26.32</p> <p>Maison des adolescents (MDA) : Annecy : 5 Avenue de la République Tel : 04.56.49.73.55</p> <p>Chambéry : 303 quai des Allobroges Tel. 04.79.60.52.18</p>	<p>L'équipe ressource prend rendez-vous avec l'élève et sa famille pour exposer la situation et éventuellement les accompagner sur la nécessité de soins.</p>

<p>En interne</p> <p>L'équipe ressource propose à l'élève une prise en charge par les personnels de santé rattachés au lycée, soit l'infirmière ou le psychologue.</p>	<p>Infirmière, psychologues de l'EN rattachées à l'établissement</p> <p>Mme Hamon (infirmière)</p> <p>Mme Rouot (Psy EN)</p> <p>Mme Pincemin (Psy EN)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe ressource discute et décide avec l'élève et sa famille de la mise en place d'aménagements au sein de l'établissement.
<p>En externe</p> <p>L'équipe ressource propose à l'élève une prise en charge par un professionnel de santé en dehors de l'Éducation nationale.</p> <p>Orientation vers les urgences psychiatriques si nécessaire</p> <p>Hôpital de jour de psychiatrie infanto-juvénile</p> <p>1 avenue de l'hôpital 74370 Metz-Tessy Tel : 04.50.66.81.70</p> <p>Centre Hospitalier spécialisé de la Savoie</p> <p>89 avenue de Bassens 73 BASSENS Tél : 04.79.60.30.30</p>	<p>Infirmière, ou psychologue de l'EN rattachées à l'établissement (<i>les citer</i>)</p> <p>Mme Hamon (infirmière)</p> <p>Mme Rouot (Psy-EN)</p> <p>Mme Pincemin (Psy-EN)</p>	<p>L'équipe ressource :</p> <ul style="list-style-type: none"> • discute de la situation et de la nécessité de soins ; • propose de rencontrer le médecin traitant du jeune pour une orientation vers un professionnel de santé ou vers les structures partenaires pouvant être consultées rapidement en dehors de l'établissement (cf. ci-dessus p.3)

Assurer un suivi

Après la prise en charge, le suivi de l'élève, y compris lors d'un retour dans l'établissement, est une étape essentielle.

Il ne s'agit pas d'un suivi médical mais plutôt d'un suivi de sa situation en termes d'attitude, de résultats scolaires, de relationnel, etc. Il est important de rester vigilant à tout nouveau signe de souffrance psychique tout en veillant à respecter la confidentialité des informations médicales de l'élève en question.

Tout personnel de l'établissement, notamment l'équipe enseignante de la classe de l'élève concerné, les personnels de vie scolaire et de santé

Élève

Famille

L'équipe ressource peut :

- partager certaines informations avec les personnels de l'établissement qui côtoient l'élève au quotidien, notamment afin de demander de lui accorder une attention particulière à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude ;
- prévoir des points réguliers avec l'équipe pédagogique, le professeur principal... pour assurer ce suivi ;
- prévoir un suivi rapproché ou un PAI avec des rendez-vous et des objectifs à court et moyen termes.

Lorsque la souffrance repérée est identifiée comme consécutive à une situation de harcèlement, l'équipe ressource travaille en collaboration étroite avec l'équipe chargée de la prévention et de la lutte contre le harcèlement.

La question de la confidentialité

La confidentialité des informations relatives à la situation des élèves est nécessaire à chaque étape. Le respect de la confidentialité n'empêche pas de prévenir les membres de l'équipe pédagogique concernée d'une attention particulière à accorder à l'élève à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude.

Informations pour le carnet de correspondance des élèves pour septembre 2024

Information collée aussi dans toutes les salles de cours en septembre 2023

Agressions, harcèlement ou violences

TU AS BESOIN D'AIDE ?

Victime ou témoin, il y a toujours un numéro pour te soutenir



N'hésite pas à en parler à un adulte ou appeler ces numéros. Au bout du fil, il y aura toujours une personne de confiance pour t'écouter et te conseiller de façon anonyme, gratuite et confidentielle.



Si tu te sens en situation de souffrance psychique ou si tu constates un comportement inquiétant chez l'un de tes camarades :

- Tu peux en parler à un **adulte de confiance** dans ton entourage ou aux **secouristes en santé mentale** de ton établissement.
- Tu peux aussi en parler à un personnel ressource de ton établissement : **l'infirmier**, **La psychologue**



En cas d'urgence, de risque de suicide, alerte au plus vite oralement un **adulte de confiance** ou appelle le **31 14** (numéro national de prévention du suicide).

